



## Label RSE | UNICEM entreprises engagées

### CE QU'IL FAUT SAVOIR

#### L'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives (carrières) et les fabricants de divers matériaux de construction minéraux (granulats, pierre naturelle, béton prêt à l'emploi).

#### L'ASSOCIATION UNICEM ENTREPRISES ENGAGÉES

L'association **UNICEM entreprises engagées (UEE)** pilote les démarches de progrès de la profession : Cap environnement et le label RSE. Elle compte à ce jour plus de 1700 sites adhérents, **dont plus de 1200 au Label RSE**.

#### QU'EST-CE QUE LE LABEL RSE UNICEM ENTREPRISES ENGAGÉES ?

Le Label RSE UEE a été élaboré par les acteurs de la filière afin de permettre à toute entreprise du secteur, quelle que soit sa taille, de s'approprier les enjeux de la RSE, d'évaluer sa maturité, de progresser et valoriser ses actions. Ce référentiel s'appuie sur la **norme ISO 26000** et comprend **36 thématiques regroupées en 5 axes** : Gouvernance, Capital humain, Environnement, Clients consommateurs fournisseurs, Ancrage local.

La robustesse de la démarche a été analysée et validée par une étude de l'Afnor. Par ailleurs, le Label RSE UEE a également participé à l'expérimentation pilotée par la plateforme RSE-France Stratégie (placée auprès du Premier Ministre), qui a eu lieu en 2018-2019. 18 fédérations ont participé à cette expérimentation. À l'issue de cette expérimentation, la Plateforme RSE a émis un certain nombre de [préconisations pour les labels RSE](#). Le Label RSE UEE respecte l'ensemble de ces préconisations.

#### QUELLE RECONNAISSANCE POUR LE LABEL RSE UNICEM ENTREPRISES ENGAGÉES ?

Dans l'attente d'une reconnaissance formelle des pouvoirs publics, le Label RSE UEE a obtenu une première reconnaissance de la part d'un grand donneur d'ordre : SNCF RESEAU.

- En effet, l'évaluation réalisée dans le cadre du label RSE UEE permet de répondre à la clause d'évaluation des performances RSE demandée par SNCF RESEAU figurant dans ses marchés. Ainsi, les entreprises fournissant des matériaux à SNCF RESEAU (ballast, béton) évaluées dans le cadre du label RSE UEE, peuvent se prévaloir de cette évaluation sans avoir besoin de passer par un autre mode d'évaluation.

Par ailleurs, le label RSE adhère à [Responsibility Europe](#) le réseau des labels RSE leaders en Europe.





## QUELLE EST LA PROCÉDURE DE LABELLISATION ?

Pour obtenir ce label, l'entreprise entreprend une démarche en trois étapes :

1- Elle réalise un état des lieux de ses pratiques (auto-évaluation), qu'elle transmet à un évaluateur externe (un organisme tiers indépendant - OTI). Seuls les OTI sélectionnés par UEE sont habilités à réaliser les évaluations Label RSE.

2- L'OTI évalue ces pratiques, au siège de l'entreprise et sur un échantillon représentatif de sites. Il attribue une note. En fonction de la note, l'entreprise obtient un label de niveau « engagement », « progrès », « maturité » ou « exemplarité ».

Niveau	Condition
Engagement	Score global inférieur à 30% de la note maximale
Progrès	Score global supérieur ou égal à 30% et inférieur à 60% de la note maximale
Maturité	Score global supérieur ou égal à 60% et inférieur à 80% de la note maximale Aucune thématique « Non Traitée » Moyenne minimale de 5/10 sur chacun des axes thématiques
Exemplarité	Score global supérieur ou égal à 80 % de la note maximale Aucune thématique « Non Traitée » Note minimale de 5/10 sur chacune des fiches thématiques

3- Un Comité d'évaluation valide le niveau attribué par l'OTI. Le label est attribué pour trois ans. Au terme de cette période, une nouvelle évaluation est nécessaire. Dans l'intervalle, au bout de 18 mois, un contrôle documentaire est effectué par l'évaluateur.

## QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE « LABEL RSE UEE » ?

C'est une entreprise qui a mis en place un plan d'action relatif à la RSE, s'est fixée des objectifs et les mesure à l'aide d'indicateurs. Ces actions peuvent notamment avoir pour but de :

- ✓ Dialoguer avec ses parties prenantes
- ✓ Maîtriser ses impacts environnementaux (notamment bruit, poussières, eau, énergie)
- ✓ Mettre en place des actions en faveur de l'économie circulaire (optimiser les ressources, recycler)
- ✓ Agir pour la sécurité, la santé et la qualité de vie au travail de ses salariés
- ✓ Contribuer au développement local et à l'aménagement durable du territoire
- ✓ Acheter « durable » en achetant des produits locaux ou écologiques
- ✓ Garantir la loyauté des pratiques commerciales

## QUELLES SONT LES ENTREPRISES ÉVALUÉES DANS LE CADRE DU LABEL RSE UEE ?

Pour savoir si une entreprise a été évaluée conformément aux référentiels UEE, vous pouvez lui demander son diplôme « Label RSE UEE », ou une attestation délivrée par l'association UEE ou enfin consulter le [site internet](#) de l'UNICEM (rubrique « Qui peut s'engager dans le Label RSE ? »).

## VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ LA RÉPONSE À VOTRE QUESTION ?

- Contacter l'équipe permanente de l'Association UNICEM entreprises engagées : [unicem-entreprisesengagees@unicem.fr](mailto:unicem-entreprisesengagees@unicem.fr) Tél : 01 44 01 47 83
- Voir aussi : <https://www.unicem.fr/accueil/industrie-responsable/unicem-entreprises-engagees/label-rse/>

UNICEM entreprises engagées - UEE

16 bis, boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy - Tél : 01 44 01 47 01

[unicem-entreprisesengagees@unicem.fr](mailto:unicem-entreprisesengagees@unicem.fr) - [www.unicem.fr/industrie-responsable](http://www.unicem.fr/industrie-responsable)

Association loi 1901 - n° SIRET 391 517 471 00028 - Code APE 9499Z